



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre
Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 063-216302141-20260331-2026_04_19-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HEYRAUD Damien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

PRESENTS : Damien HEYRAUD - Franck BERIOUX - Lucie DÉQUESNES - Franck BOUTIN - Roxanne CHANAT - Julien Edouard RANC - Elise CHANTOING - David-Anthony SALVADOR - Laurence ISSERTINE - Chantal GERMAIN - Gautier MEUNIER - Céline SAHY - Antoine SUREAU - Corinne ESCOFFIER - Joaquim BARROS - Doriane WARLET - Olivier LAMPRE - Sébastien TERME - Sébastien SIMIONI - Damien COULON - Amélie LANFREY - Christopher CLEMENTELLE - Pascal BARTHELEMY - Mickaël MORIN - Noémie DUFRECHOU.

ONT DONNE POUVOIR : Cathy LAURENT (procuration à Doriane WARLET) - Régine ALBERICI (procuration à Chantal GERMAIN)

ABSENTS : -

Julien RANC été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

N° 2026-04-19

CM du 31 mars 2026

Objet : désignation d'un correspondant communal auprès d'ENEDIS (gestionnaire du réseau électrique)

Le Conseil municipal,
Considérant la nécessité de faciliter les relations entre la commune et ENEDIS, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité,
Considérant l'intérêt de désigner un correspondant communal pour le suivi des dossiers relatifs au réseau électrique sur le territoire communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages, décide :
- de désigner correspondant(e) communal(e) auprès d'ENEDIS : Franck BERIOUX

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	6- Damien COULON - Amélie LANFREY - Christopher CLEMENTELLE - Pascal BARTHELEMY - Mickaël MORIN - Noémie DUFRECHOU.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

S²LO

Fait et délibéré en Mairie ID : 063-216302141-20260331-2026_04_19-DE

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 2 avril 2026

Le maire,
Damien HEYRAUD,



Le secrétaire de séance,
Julien RANC

A handwritten signature of Julien Ranc in black ink is visible below the text.